Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 22 (1942)
Heft: 3

Artikel: Les relations économiques franco-suisses
Autor: Baumann, F.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-888983

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES RELATIONS ÉCONOMIQUES FRANCO-SUISSES

(Rapport présenté par le Président de la Chambre de Commerce Suisse en France à l'Assemblée des Présidents des Chambres de Commerce de France et aux Assemblées générales des Sections de Marseille et du Sud-Est et de Lyon et du Centre de la Chambre de Commerce Suisse en France respectivement le 17, le 19 et le 21 février 1942) (1).

Pour attirer l'attention des milieux intéressés sur le déséquilibre croissant des échanges franco-suisses, la Chambre de Commerce Suisse en France a publié dans le numéro de novembre 1941 de la « Revue Economique Franco-Suisse » un rapport de son Conseil d'Administration intitulé « L'inquiétante diminution des ventes en Suisse de marchandises françaises ». Cette étude fournit les données principales du problème. Dans la première partie de mon exposé, il me suffira de résumer ce rapport pour vous rappeler **les faits.** Ensuite, j'analyserai **les causes** qui sont à l'origine des difficultés actuelles. Dans la seconde partie, je vous ferai part des **initiatives prises** par la Chambre de Commerce Suisse en France dans le cadre de ses moyens, pour surmonter les obstacles dressés sur la voie des exportations françaises en Suisse. Pour terminer, j'indiquerai les **solutions générales** qui me paraissent susceptibles d'aplanir quelque peu ces obstacles.

PREMIÈRE PARTIE. — LE PROBLÈME DE LA DIMINUTION DES VENTES EN SUISSE DE MARCHANDISES FRANÇAISES

En étudiant l'évolution des échanges franco-suisses pendant une période de cinquante ans, de 1889 à 1939, nous avons constaté que la balance des échanges a toujours été active pour la France, sauf pendant la période qui va de 1915 à 1919. Cette continuité montre que les exportations françaises en Suisse l'emportent normalement sur les importations suisses en France.

La situation est complètement renversée depuis un peu plus d'une année Dans le rapport auquel je faisais allusion tout à l'heure, nous avons estimé que les ventes en Suisse de marchandises françaises, pendant le premier semestre de 1941, ne représentaient qu'un peu plus du quart de ce qu'elles étaient pendant le premier semestre de 1939. Elles sont tombées de 1 milliard 440 millions à 400 millions de francs français environ. Les ventes en France de marchandises suisses ont diminué, elles aussi, mais dans une proportion beaucoup moins considérable : de 50 p. 100 environ, soit de 750 à 350 millions. Aujourd'hui, les importations suisses en France dominent nettement les exportations françaises en Suisse. Au 31 décembre dernier, le clearing franco-suisse présentait un déficit pour la Suisse de 300 millions de francs. Ce découvert actuel n'aurait pas beaucoup de gravité, s'il ne s'élargissait continuellement.

L'institution d'un clearing entre la France et la Suisse a rendu indispensable l'équilibre des engagements réciproques des deux pays. Les exportations françaises en Suisse et les importations suisses en France sont devenues directement solidaires par le jeu de ce mécanisme comptable. La diminution des premières ne peut qu'entraîner celle des secondes. Cette évolution est, malheureusement, déjà en train de s'accomplir. Elle ne peut avoir pour l'économie française que des conséquences, fâcheuses en raison de la nature des produits livrés par la Suisse.

Baignée par trois mers, dotée d'un magnifique empire colonial, la France s'approvisionnait dans des pays extra-européens pour de nombreuses matières premières. Les circonstances actuelles ont interrompu la plupart de ces importations et l'économie nationale en souffre profondément.

Nous mettons l'accent sur cette idée, bien qu'elle ait été répétée à satiété depuis quelques mois, parce qu'elle éclaire d'une vive lumière la situation des échanges franco-suisses. En effet, ce que la France exportait normalement vers la Suisse, c'était surtout des produits bruts. D'ailleurs, la pénurie des matières premières fait cascade et elle engendre, à la suite d'incidences multiples, l'impossibilité de fabriquer de nombreux articles semi-ouvrés ou finis. Cette disette de matières premières exerce une influence non seulement sur la quantité des marchandises produites, mais également sur leur qualité.

D'autre part, les marchandises se raréfient sur le marché français parce que leurs détenteurs cherchent à se préserver, en les stockant, contre la diminution du pouvoir d'achat de la monnaie. Ce phénomène est d'autant plus inquiétant qu'il intéresse essentiellement les matières premières dont la vente sera à peu près assurée après le retour à un état de choses normal, quels que soient les changements subis par la technique industrielle ou le goût des consommateurs. En l'absence d'un clearing, il est probable que l'appât d'un règlement en francs suisses suffirait à développer les ventes françaises en Suisse. Mais comme les exportateurs de marchandises françaises sont payés en francs français, une vente en Suisse se présente pour eux de la même façon qu'une vente sur le marché intérieur.

Ce même désir de parer à la diminution du pouvoir d'achat de la monnaie suscite une certaine contrebande. Il s'agit soit de personnes habitant la France qui cherchent à se constituer des avoirs en Suisse, soit de personnes résidant en Suisse qui essaient de rapatrier les capitaux qu'elles possèdent en France.

Signalons encore que dans certains cas les produits français sont devenus trop chers sur le marché suisse.

Après les causes dites « naturelles » de la diminution des ventes en Suisse de marchandises françaises, il faut aussi prendre en considération celles qui découlent d'un état de choses exceptionnel. Je ne citerai que la constatation de M. Algoud, Chef du Service des échanges extérieurs au Centre d'Information interprofessionnel, que le commerce extérieur de la France est actuellement un commerce franco-allemand dans une proportion égale à 75 p. 100 environ.

Enfin, examinons quelles sont les causes administratives de cette diminution des ventes en Suisse de marchandises françaises :

La liste des prohibitions de sortie édictées par le Gouvernement français s'est considérablement allongée depuis quelques mois. De plus, en zone occupée, le contrôle des autorités allemandes se superpose à ce contrôle français. De toute façon, une demande d'autorisation d'exportation est une formalité compliquée qui exige de nombreuses interventions, particulièrement gênantes pour les personnes qui n'habitent pas à Paris ou Vichy.

En admettant que l'intéressé ait réussi à franchir toutes les barrières administratives sans être désarçonné, il semble que l'Etat devrait récompenser une ténacité aussi louable en lui accordant une juste récompense. Or, non seulement il perçoit sur le montant de la vente les taxes à la production et sur les transactions dont les affaires d'exportation étaient exonérées autrefois, mais encore il ravit les meilleurs fruits des efforts de l'exportateur en percevant la taxe de péréquation dont il ne peut même connaître l'incidence au moment où il conclut son affaire. D'autre part, on lui impose des délais de paiement, bien que les disponibilités du clearing à Paris et à Vichy soient abondantes.

Après avoir été l'objet de toutes les sollicitudes gouvernementales, l'exportateur semble être devenu le parent pauvre de l'économie nationale.

SECONDE PARTIE. — LES POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPER LES EXPORTATIONS FRANÇAISES EN SUISSE

Abordant la seconde partie de mon exposé, je voudrais vous indiquer quelles sont les possibilités de développer les exportations françaises en Suisse. La contribution de notre Chambre de Commerce Suisse en France à la réalisation de ce programme s'est manifestée dans les domaines suivants :

1° Tentative (réalisée avec succès au moment où nous mettons sous presse), de rétablir la correspondance commerciale entre la Suisse et la France.

2° Consultation détaillée de nos 3.000 Adhérents.

3° Conseils et aide pratique à ces Adhérents.

4° Série d'études dans notre « Revue Economique Franco-Suisse ».

5° Nombreuses démarches et interventions auprès des Administrations françaises et suisses intéressées à la question.

Nous avons pu constater ainsi qu'il est difficile d'obtenir des résultats décisifs dans le cadre d'une économie dirigée en s'occupant uniquement de cas particuliers, et qu'il est nécessaire d'apporter au problème certaines solutions d'ensemble.

Le stimulant naturel de l'entrepreneur étant fortement diminué, le régime d'économie dirigée engendrerait la paralysie, si l'Etat ne prenait pas le soin d'adapter constamment la répartition des matières premières, la fixation des prix et la réglementation des échanges aux fins qu'il poursuit. Désireux de parer au plus pressé, dans les circonstances extraordinairement difficiles, le Gouvernement français a commencé par organiser les échanges intérieurs. Sur le terrain des échanges extérieurs, il n'a pas encore pu construire beaucoup.

Le Gouvernement a bien créé tout un système de canaux, de biefs et de vannes, sous la forme des clearings et du contrôle des importations et des exportations, mais cet appareil fonctionne presque à vide.

En ce qui concerne les clearings, on se préoccupe avant tout d'obtenir un équilibre comptable, sans chercher à susciter les opérations capables de les alimenter. Je voudrais citer un fait relatif au clearing franco-suisse pour mettre en lumière cette attitude : l'Office des Changes cherche aujourd'hui à éviter, dans toute la mesure du possible, que des importateurs de marchandises suisses n'effectuent des paiements anticipés, c'est-à-dire ne règlent leurs dettes avant que les marchandises ne pénètrent sur le territoire français.

Outre que son effet ne peut être que temporaire, car différer un paiement n'est pas l'annuler, cette mesure gêne considérablement et risque de faire échouer des opérations d'importation qui présentent le plus grand intérêt pour l'économie française.

A cette préoccupation d'établir un équilibre purement comptable, il faudrait substituer celle de rechercher un équilibre économique. Si restreinte que soit la quantité des biens à la disposition de l'un des deux pays, la loi des coûts comparatifs joue toujours et il lui est loisible d'améliorer sa situation en échangeant ce qui lui est relativement moins utile contre ce qui lui est relativement plus utile. La reconnaissance de ce fait s'impose à la Suisse comme à la France. C'est donc dans l'intérêt des deux pays que nous nous efforçons de rétablir l'équilibre du clearing franco-suisse par le développement des ventes en Suisse de marchandises françaises et non par la diminution des ventes en France de marchandises suisses.

Lorsqu'un exportateur demande qu'on lui attribue la matière première dont il a besoin pour fabriquer les produits qu'il désire vendre à l'étranger, on lui oppose que le marché intérieur est lui-même insuffisamment approvisionné. Lorsque l'Administration refuse une licence d'exportation pour des produits semi-finis ou des produits finis, elle fait souvent le même raisonnement.

Cependant, l'idée qu'un pays se prive volontairement de certaines catégories de marchandises qu'il estimait jusqu'à présent indispensables au bien-être du consommateur n'a rien de choquant s'il en résulte, par le jeu des échanges internationaux, un facteur positif pour l'ensemble de l'économie nationale. Certains pays se sont franchement orientés vers cette solution et en tirent des avantages appréciables.

1) Le manque de place nous empêche malheureusement de publier ce rapport in-extenso. Toutefois nous avons reproduit tous les passages essentiels.

Par conséquent, dans de nombreux cas, l'économie française, elle aussi, tirerait bénéfice de l'attribution de certaines quantités de matières premières aux industries exportatrices, même si une telle décision obligeait à modifier l'organisation actuelle de la répartition.

Autrefois, les changes et les prix s'adaptaient, du moins en principe, de telle façon que les produits importés par un pays avaient toujours plus d'utilité pour lui que les produits qu'il exportait.

Les prix étant fixés aujourd'hui arbitrairement à des niveaux répondant à des considérations d'ordre intérieur, il est impossible de se fier à eux pour savoir si une opération d'importation ou d'exportation est avantageuse pour le pays. Les autorités compétentes doivent mesurer, au moyen d'un autre instrument que la monnaie, l'utilité pour l'économie nationale de l'objet exporté et celle de l'objet qui peut être éventuellement importé en contre-partie.

Cette mesure ne peut être que fort approximative et il est toujours à craindre, dans un régime d'économie dirigée, surtout dans une période de vaches maigres, que l'Administration s'abstienne dans tous les cas douteux, de peur d'autoriser une opération désavantageuse.

Si les prix ne présentent plus qu'un intérêt secondaire pour les autorités, il ne faut pas oublier qu'ils conservent toute leur importance aux yeux des entrepreneurs particuliers. Par conséquent, dès l'instant que l'Etat estime que l'exportation d'une certaine quantité d'un produit déterminé est avantageuse pour l'économie nationale, il devrait s'assurer que la marge de bénéfice allouée à l'exportateur est suffisante pour l'inciter à réaliser l'opération.

Enfin, si l'Etat a reconnu qu'une opération d'exportation est avantageuse, il serait logique qu'il s'efforçât d'encourager l'entrepreneur en simplifiant à l'extrême les formalités que celui-ci doit accomplir. Il n'est pas nécessaire ici d'entrer dans des détails, mais chacun sait les nombreuses améliorations qui devraient être apportées dans ce domaine.

***

L'enquête à laquelle a procédé la Chambre de Commerce Suisse en France aboutit donc à préciser les causes de la régression des ventes en Suisse de marchandises françaises.

Le moyen pour rétablir l'équilibre du clearing franco-suisse ne peut évidemment être cherché dans la diminution des exportations suisses vers la France, ni dans une sélection restrictive des produits que chacun des deux pays veut encore vendre ou acheter à l'autre. Il faut au contraire maintenir autant que possible la structure normale des échanges. Des remèdes efficaces ne peuvent être trouvés que dans une intervention énergique des Pouvoirs Publics en France comme en Suisse qui s'efforceront de parvenir à une solution qui confirmerait une fois de plus la tradition séculaire de l'amitié franco-suisse.

Le Président de la
Chambre de Commerce Suisse en France,
F. BAUMANN.

L'Annuaire Industriel

RÉPERTOIRE DE LA PRODUCTION FRANÇAISE
S. E. D. I. Soc. An. Cap. Fr. 4.000.000

DOCUMENTATION UNIQUE SUR LA PRODUCTION FRANÇAISE
NOTICES DÉTAILLÉES sur les INDUSTRIELS — — FRANÇAIS
Titres traduits en 5 langues
2 VOLUMES : 250 Francs

INDISPENSABLE aux Chefs des — SERVICES COMMERCIAUX
Pour PROSPECTER la Clientèle

aux Chefs des — SERVICES D'ACHATS
Pour CONSULTER les fournisseurs

26, RUE GEOFFROY-LASNIER -- PARIS-IVe
Chèques postaux 225.38 Paris — Archives 49-60

Succursales et Agences :
Anvers, Dunkerque, Calais, Le Havre, Rouen, Concarneau, Saint-Nazaire, Nantes, La Rochelle, Tonnay - Charente, Bordeaux, Hendaye, Port-Vendres, Sète, Port Saint-Louis du Rhone, Marseille, BELLEGARDE, Modane, Vichy, Lyon, Strasbourg, Nancy, Jeumont, Lisbonne, Porto.

Usines Métallurgiques Suisses
SELVE & Cie, Thoune

Télégrammes : Métallwerke — Téléphones : 28.82-28-86

Agent général pour la France :
H. STAMM-NION, 9, rue Bleue, 9, PARIS-IXe — Tél. Provence 18-75

Tous les alliages non ferreux
en planches, bandes, barres, fils, etc.

SPÉCIALITÉS :

Fils fins jusqu'à 0,04 m/m de diamètre
pour tissages métalliques

Bronze P.M.G. et Métaux
pour monnaies et munitions